
Le Certificat de Qualification Professionnel Technicien Conseil aux Adhérents de Coopérative (CQP TCAC) Dispositif de formation « CCN V branches »

OBJECTIF

Offrir à des conseillers techniques de coopérative en activité la possibilité d'obtenir à l'issue d'un parcours de formation le CQP TCAC.

Pour cela, les conseillers devront faire la preuve de l'exercice d'un conseil en faveur des adhérents conforme aux objectifs du conseil coopératif.

METHODOLOGIE UTILISEE

Le dispositif allie « l'analyse du travail et la production de compétences collectives » :

1. A partir d'une stratégie définie par la coopérative, les conseillers sont amenés à analyser leur pratique antérieure et à en mettre en œuvre de nouvelles, tout en veillant à leur pertinence et leur cohérence.
2. Fort de cette analyse, ils formaliseront, sous la forme d'un document, les compétences qu'ils auront à mettre en œuvre (processus, méthodes) dans leur activité de conseil.
3. Enfin, ils présenteront ce document devant un jury, lors de l'exposé en vue de la certification.

MODALITES DE REALISATION

1. Un cadre de formation, avec une équipe composée :
 - d'un responsable du dispositif assurant la coordination
 - de consultants favorisant l'analyse et la production de compétences mises en œuvre dans l'exercice du métier
 - d'une intervenante apportant les outils nécessaires à la formalisation et à l'élaboration du document final et la présentation au jury
2. Un cadre d'action :
 - Une entreprise qui s'engage à donner aux conseillers les moyens de mettre en œuvre les apprentissages et les conclusions des analyses faites au cours de la formation
 - Une volonté stratégique
 - Des outils techniques que le conseiller pourra utiliser pour étayer son conseil
3. Déroulement du cycle sur une année de production d'un adhérent
 - Durée de la formation pour un candidat : variable selon les options (Grandes Cultures, Elevage et Vigne-arboriculture-fruits, tabac, etc.) : 13 à 15 jours de formation

PUBLIC :

Groupes de conseillers (14 personnes MAXIMUM par groupe)

COUTS :

- **Formation** : 1350 € HT par jour et par promotion pour le cycle (sauf module 2 : 1950 € HT par jour et par promotion) + frais de déplacement et de séjour des intervenants
- **Jury** : 500 € HT par membre et par journée de jury (7 candidats maximum par journée)
Membres du jury à définir en collaboration avec la FRCA

PROGRAMME :

1. Méthodologie de l'écrit professionnel et ateliers d'aide à l'élaboration du dossier de candidature au CQP TCAC

- - Explicitation de la logique VAE associée au CQP
- - Présentation des exigences du rapport écrit
- - Outils méthodologiques de mise en œuvre de la démarche bilan de compétences
- - Présentation du rapport

Durée : 2 jours

Intervenant : Une consultante associée Services Coop de France

2. L'approche globale de l'exploitation

N.B. : La présence en début de module d'un responsable de la coopérative pour présenter les objectifs stratégiques, est souhaitée

Jeu pédagogique pour maîtriser la gestion économique et financière d'une exploitation agricole

- Gestion économique de l'exploitation
- Diagnostic de l'exploitation
- La démarche stratégique et les grandes orientations de l'exploitation

Durée : 2 jours

Intervenant : Sepco – partenaire de Services Coop de France

3. Le conseil dans les respects des règles environnementales

Option Grandes Cultures et Elevage	Option Vigne
<p>Conditionnalité des aides PAC : Mise en œuvre et conséquences</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale de la conditionnalité ▪ Le domaine « Environnement » ▪ Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) ▪ Le domaine santé public, santé des animaux et des végétaux ▪ Le domaine « Bien être animal » pour 2007 ▪ Les contrôles officiels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application des produits phytosanitaires ▪ Gestion des effluents et élimination des déchets ▪ La fertilisation ▪ Cadre réglementaire spécifique à l'activité viticole
<p>Durée : 1 journée Grandes Cultures et/ou 1 journée Elevage</p>	<p>Durée : 2 journées</p>
<p>Intervenants : Arvalis - Institut du Végétal et/ou l'Institut de l'Elevage</p>	<p>Intervenants : Société CICOVI</p>

4. Le conseil, fonction des règles de sécurité alimentaire

Option Grandes Culture - Elevage	Option Vigne
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les exigences des clients et les exigences réglementaires ▪ Les différents types de démarche qualité (en coopératives, sur les exploitations, produits) ▪ La politique qualité et de sécurité alimentaire de la coopérative ▪ La démarche HACCP ▪ Les guides de bonnes pratiques d'hygiène ▪ La Charte Sécurité Alimentaire (FFCAT/FNA) <p>Complément pour l'option Elevage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le point sur réglementation hygiène ▪ Le Paquet Hygiène et les Guides de Bonnes Pratiques ▪ Les Démarches qualité ▪ La Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage ▪ Le Plan Sanitaire d'Elevage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les acteurs et les enjeux ▪ La réglementation ▪ Les démarches Qualité ▪ Choisir et mettre en place une démarche Qualité
<p>Durée : 1 journée Grandes Cultures Et 1 journée complémentaire pour l'option Elevage</p>	<p>Durée : 2 jours</p>
<p>Intervenants : Services Coop de France et l'Institut de l'Elevage</p>	<p>Intervenants : Société OCACIA</p>

5. Valorisation de la prestation de conseil

- Le développement du conseil auprès des exploitants
- Mettre en valeur le conseil effectué
- Découvrir le besoin en conseil, y répondre avec le produit-conseil adapté
- Formuler clairement la demande et l'offre
- Développer l'argumentaire produit service
- Développer l'argumentaire produit service de la coop

Intervenant : Sepco – partenaire de Services Coop de France

6. Journées d'accompagnement à la production du document écrit

- Les stagiaires doivent arriver avec A MI NI MA la 1^{ère} partie, tapée, de leur document écrit
- La répartition des stagiaires dans les journées d'accompagnement est faite par le référent qui en informe le coordinateur du dispositif, en fonction de l'avancée des productions écrites des stagiaires
- Les stagiaires sont présents à l'intégralité de la journée d'accompagnement, qui alternera travaux collectifs et entretiens individuels

Durée : Variable selon le nombre de participants (généralement entre 2 et 3 jours)

L'expérience montre qu'environ 1h30 par stagiaire est nécessaire ; soit 5 stagiaires maximum par journée d'accompagnement individuel

Intervenant : Une consultante associée Services Coop de France

7. La préparation à l'exposé final devant le jury

- Présentation du déroulement de la soutenance et des critères d'évaluation du jury
- Méthodologie de la présentation orale du rapport écrit
- Méthodologie de la prise de parole en public

Durée : 2 jours

Intervenant : Une consultante associée Services Coop de France